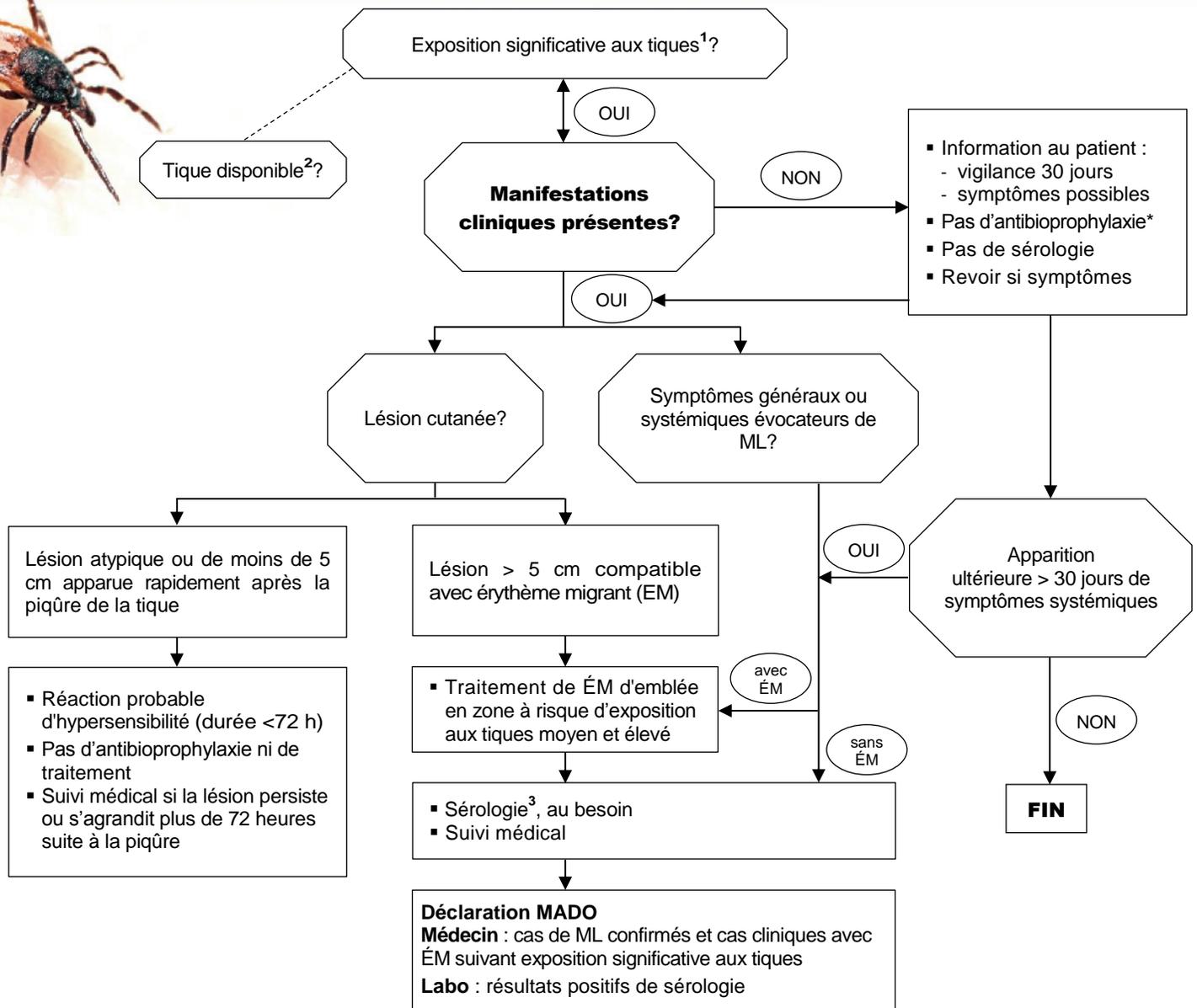


AIDE-MÉMOIRE POUR L'ESTRIE CONDUITE LORSQUE LA MALADIE DE LYME EST SUSPECTÉE



¹Exposition significative

- L'exposition aux tiques est significative si une piqûre de tique est objectivée OU si ces deux éléments sont présents : 1) une **activité à risque** (contact avec la végétation – boisé ou hautes herbes) ET 2) l'activité a eu lieu dans une **zone reconnue à risque** d'exposition aux tiques. On recherche une histoire d'exposition significative dans les 30 jours précédant l'apparition des symptômes de maladie de Lyme précoce ou dans les trois mois pour une maladie de Lyme au stade disséminé précoce.

<http://www.santeestrie.qc.ca/maladiedelyme>

²Analyse de la tique

L'identification de la tique et la recherche du *Borrelia* à des fins cliniques n'est pas obligatoire. Toutefois, dans un but de surveillance épidémiologique, l'analyse de la tique est utile lorsqu'elle provient d'un territoire de RLS pour lequel le risque d'exposition aux tiques est faible, moyen ou indéterminé. Acheminer l'échantillon vers le laboratoire de votre établissement, selon les procédures locales en vigueur. Voir

<http://www.santeestrie.qc.ca/maladiedelyme>

³Sérologie

- Prélever un premier sérum après l'apparition des symptômes. Si les résultats sérologiques sont négatifs et que la maladie de Lyme est suspectée, il est recommandé de prélever un deuxième sérum, de deux à quatre semaines après le premier.
- Si la première sérologie est faite plus de six semaines après le début des symptômes, il n'est pas nécessaire de procéder à la deuxième sérologie.

*[Lien vers document : Antibioprophylaxie lors d'une piqûre de tique](#)

Production : Direction de santé publique de la Montérégie, *Adapté pour l'Estrie*